

**Ecole Normale Laval.**

Cette école va se trouver privée de son Principal, M. l'abbé Horan, nommé par le Saint Siege à l'épiscopat comme évêque de Kingston.

Tout en nous réjouissant, comme nous devons le faire, d'un événement aussi heureux pour le diocèse qu'il concerne, qu'honorables pour l'école normale Laval et pour le corps enseignant du Bas-Canada, nous ne pouvons que regretter profondément de voir enlever aussi subitement à une institution naissante celui que nous nous plaisions à reconnaître comme son véritable fondateur. Dire tout ce qu'il a fait à M. l'abbé Horan de zèle, d'énergie et d'habileté pour organiser en aussi peu de temps et mettre aussi efficacement en activité les deux pensionnats de garçons et de filles de l'école normale, serait pour nous impossible ; mais nous sommes sûrs que tous ceux qui savent combien il est difficile de mettre sur pied une nouvelle institution de ce genre comprendront parfaitement tout le mérite qui revient à M. Horan, et toute l'étendue de la perte que viennent de faire l'instruction publique et le district de Québec en particulier.

Nos vœux les plus sincères, ainsi que ceux de tout le corps enseignant du Bas-Canada, accompagneront Menseigneur Horan dans la mission élevée et difficile qui vient de remplacer ou plutôt d'interrompre celle à laquelle il se dévouait avec un si grand talent et un si grand succès.

**Cours Publics à l'Ecole Normale Jacques Cartier.**

L'organisation de cette école vient d'être complétée par la nomination de M. Regnaud à la charge de professeur adjoint. Les hautes positions que ce M. a déjà occupées en France et dans ce pays, le recommandent mieux que tout ce que nous pourrions dire en sa faveur, et nous devons ajouter que sa nomination n'est rien de plus qu'un acte de justice, lorsque l'on considère que l'ancien gouvernement du Bas-Canada l'avait fait venir ici pour fonder une école normale. Nous sommes heureux d'ajouter que M. Regnaud aurait été dès le principe agréé à l'école Jacques-Cartier, si ses occupations lui eussent permis à cette époque d'accepter nos propositions.

On apprendra sans doute avec plaisir que la promesse que contenait le prospectus, au sujet des cours populaires de lectures, va recevoir une prompte exécution. Grâce au concours qui lui a été prêté par des professeurs de deux des premières maisons d'éducation du pays, M. le Principal a pu organiser une série de lectures suivies dont voici le programme. Chaque cours comprendra de six à douze leçons.

Cours de littérature —par Phon. Pierre Chauveau, Surintendant de l'Instruction Publique.

Cours de physique, de chimie et d'astronomie (avec expériences et démonstrations)—par le Révd. Père Schneider, du collège de Ste. Marie.

Cours d'histoire générale—par M. Desmazures, du Séminaire de St. Sulpice.

Cours d'histoire du Canada—par M. Verreau, Principal de l'Ecole Normale.

Cours de pédagogie et de mathématiques appliquées—par M. Regnaud, professeur adjoint de l'Ecole Normale.

Cours de grammaire française et de philologie—par M. Devismes, professeur ordinaire de l'Ecole Normale.

Cours de littérature anglaise (en anglais)—par M. Delaney, professeur adjoint de l'Ecole Normale.

Le cours de littérature s'ouvrira, lundi, à sept heures et demie du soir, dans la salle des cours publics, le premier de février prochain, et le cours d'histoire générale, jeudi, le quatre du même mois, à la même heure. Ces deux cours se continueront tous les lundis et les jeudis.

On aurait désiré pouvoir admettre le public gratuitement ; mais l'exigüité du local et la nécessité de pourvoir aux petites dépenses qu'entraîneront ces leçons, ont forcé le département de l'instruction publique à exiger un prix d'admission qui n'est guères que nominal. Une carte que l'on paiera un écu donnera l'entrée à un Monsieur et à une Dame à tous les cours de l'année.

Comme les élèves de l'école normale seront présents et devront prendre des notes pour rendre compte à leurs professeurs, toute marque d'approbation ou d'improbation qui pourrait les distraire sera strictement interdite.

On se procurera les cartes au bureau de l'éducation. Chaque professeur disposera de quelques cartes gratuitement, cela étant leur seule rémunération pour leur travail tout volontaire et surérogatoire. A part cela, il ne sera donné aucun billet de faveur.

**Première Conférence des Instituteurs de la Section de M. l'Inspecteur Archambault.**

Cette conférence a eu lieu au village de St. Marc. M. J. E. Labonté a été élu président ; M. J. Auger, vice-président ; M. Caisse, secrétaire, et M. Martineau, trésorier. M. l'Inspecteur Archambault et M. le Président ont fait des discours sur l'utilité des associations d'instituteurs. On y a discuté sur la préférence à donner aux traités de grammaire et d'arithmétique en usage dans le pays. Saint-Marc a été choisi pour chef-lieu de la section.

**Calendrier de l'Instruction Publique.**

Nous offrons à nos lecteurs, avec cette livraison, un calendrier qui sera utile surtout aux commissaires d'école, aux instituteurs et aux différents officiers chargés de l'exécution des lois concernant l'instruction publique. Nous y avons ajouté les principales épidémies, celles de l'Amérique en particulier, et les noms des officiers du département, inspecteurs d'école, professeurs des écoles normales, etc. Ce calendrier est du même format que le journal et pourra se refiler avec ; mais on a eu le soin de laisser deux pages blanches de manière à ce qu'on puisse, si on le préfère, l'appliquer sur un carton et le suspendre dans son bureau.

**Revue Bibliographique.**

*Du rôle de la Famille dans l'Education, par M. Théod. H. Barraud, ouvrage qui a remporté le premier prix dans le concours ouvert sur ce sujet par l'Académie des sciences morales et politiques, 1 vol, in-8o—Paris, 1857.*

Il y a vingt ans au plus que l'on s'occupe effectivement d'éducation populaire en ce pays. Les quelques systèmes que l'on a tenté d'y établir, le syndicat entre autres, avec un contrôle bien imparfait de la part de l'administration, étaient essentiellement défectueux. La répartition des sommes consacrées par la province à cet objet était souvent soumise aux caprices des hommes chargés de la faire, et plus souvent encore effectuée sans discernement. Or, c'est ce qui explique en partie la défaveur où ces systèmes n'ont pas tardé à tomber. Mais quels qu'aient été leurs défauts, ils n'en ont pas moins été un acheminement vers un meilleur ordre de choses, et leur chute même témoigne de tout l'intérêt que l'on prenait alors à l'éducation de la jeunesse. On les a rejetés d'ailleurs, non par indifférence ni parce qu'on en était las, mais parce qu'ils ne convenaient pas aux besoins du Bas-Canada, et qu'on savait en outre que l'on pouvait avoir mieux. La loi qui régit aujourd'hui l'instruction publique est une loi bienfaisante et nous ne saurons trop bénir ceux qui nous en ont dotés. Accueillie dans le principe avec indifférence, à cause du mode de perception qu'elle prescrit et qui était, on le sait, peu conforme aux habitudes de notre population, elle a fini par se faire accepter de tous.

Elle nous convient, il n'y a pas là-dessus le plus léger doute ; d'ailleurs, pour être convaincu de son efficacité, il n'y a qu'à regarder comme elle fonctionne.

La comparaison que nous pouvons établir entre celles qui sont en honneur à l'étranger et la nôtre nous confirme dans notre opinion et ne nous laisse que peu de chose à envier. Ce dont elle a seulement besoin, ce sont de légères modifications, quand les exigent les circonstances.

En 1855, le rapport de M. le Surintendant de l'instruction publique constatait que, sur une population de 900,000 individus, 132,000 enfans fréquentaient les écoles. Ceci n'est-il pas une preuve évidente de l'influence salutaire de la loi, et ne témoigne-t-il pas hautement de l'empressement que met ce peuple à rechercher tout ce qui tend à l'éclairer et à l'élever ?

Or, tout ce que nous pourrons faire pour l'encourager à suivre la voie de progrès qu'il parcourt, et tant qu'il dépendra de nous d'en agir ainsi, nous le ferons. Partout où nous trouverons des préceptes utiles et des conseils intelligents sur ce sujet, notre devoir sera toujours de lui présenter les uns et les autres. Le traité de l'éducation, de Mgr. Dupanloup, nous en a déjà fourni un grand nombre ; le livre non moins bien conçu de M. Barraud sera pour nous tout de même une riche mine à exploiter.

Avant d'en entretenir le lecteur, qu'il nous soit permis de citer le jugement qu'en a porté M. Guizot : "C'est un ouvrage très distingué et plein d'intérêt, à la fois sensé et spirituel, religieux et philosophique, libéral et sincèrement respectueux envers tout ce qui a droit au respect." Rien n'indique, dans l'auteur, aucune préférence de parti, aucune routine de situation où de profession ; c'est un moraliste judicieux et indépendant, qui observe bien les hommes, connaît bien les divers systèmes d'éducation, se préoccupe de leurs effets pratiques plus qu'à leurs principes abstraits, et marche